



Agence pour l'Évaluation de
la Qualité de l'Enseignement Supérieur

RAPPORT D'ÉVALUATION CONTINUE

Criminologie

Université libre de Bruxelles (ULB)

Alexandra BAHARY-
DIONNE
Claude DEBRULLE
Charlotte POURCELOT
Renée ZAUBERMAN

15 juin 2021

Table des matières

Criminologie : Université libre de Bruxelles.....	3
Introduction : principales évolutions de contexte depuis l'évaluation initiale.....	6
Critère A.....	7
Critère B.....	9
Critère C.....	11
Conclusion	12
Droit de réponse de l'établissement.....	13

Criminologie : Université libre de Bruxelles

Contexte de l'évaluation

L'Agence pour l'évaluation de la qualité de l'enseignement supérieur (AEQES) a procédé en 2019-2020 à l'évaluation continue du cursus « Criminologie ». Cette évaluation se situe dans la continuité de l'évaluation précédente de ce cursus, organisée en 2008-2009.

Dans ce cadre, le comité d'évaluation continue, mandaté par l'AEQES et accompagné par un membre de la Cellule exécutive, a mené une visite, en ligne du fait du contexte sanitaire lié à la Covid-19, les 16 et 17 novembre 2020 pour l'Université libre de Bruxelles. Le présent rapport rend compte des conclusions auxquelles sont parvenus les experts après la lecture du dossier d'avancement remis par l'entité et à l'issue des entretiens, des observations réalisées et de la consultation des documents mis à disposition. Bien que l'objet de la présente évaluation continue soit le master en Criminologie, la visite (et le rapport qui en découle) ne constitue pas une nouvelle évaluation complète du programme ; elle vise à mettre en lumière l'état de réalisation du plan d'action établi suite à la visite de 2008-2009 ainsi qu'un ensemble de recommandations en vue de l'amélioration de la culture qualité. En ce sens, le rapport comporte des éléments spécifiques au programme ainsi que des recommandations plus générales sur la gestion du programme, la démarche qualité qui s'y rapporte et la culture qualité.

Le comité des experts tient à souligner la parfaite coopération de la coordination qualité et des autorités académiques concernées à cette étape du processus d'évaluation. Ils désirent aussi remercier les membres de la direction, les membres du personnel enseignant et les étudiants qui ont participé aux entretiens et qui ont témoigné avec franchise et ouverture de leur expérience.

Composition du comité¹

- Alexandra Bahary-Dionne, experte étudiante
- Claude Debrulle, expert de la profession
- Charlotte Pourcelot, experte de l'éducation
- Renée Zauberman, experte paire

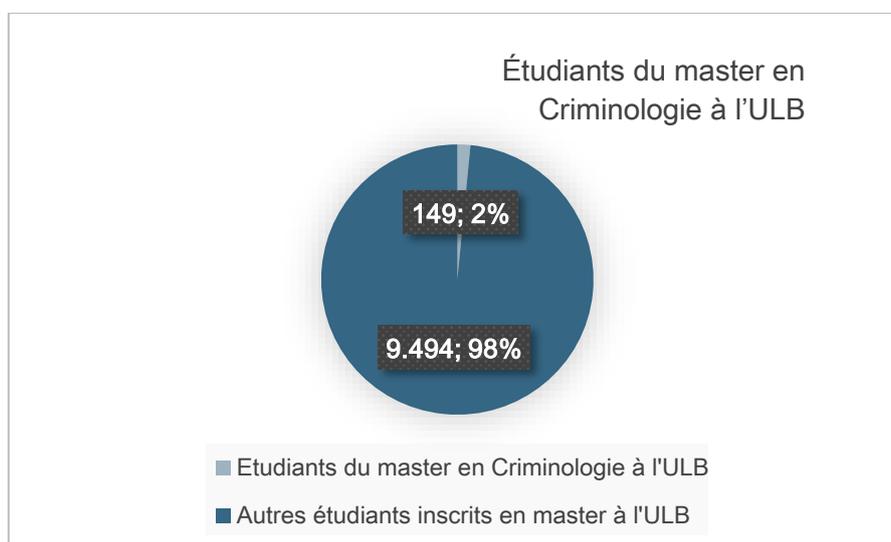
¹ Un résumé du *curriculum vitae* des experts est disponible sur le site internet de l'AEQES : http://aeqes.be/experts_comites.cfm.

Présentation de l'établissement et du programme évalué

L'Université libre de Bruxelles (ULB) est une université complète créée en 1834. Elle couvre toutes les disciplines au travers de neuf facultés (Philosophie et Sciences sociales, Lettres, Traduction et Communication, *Solvay Brussels School of Economics and Management*, Sciences psychologiques et de l'Éducation, Architecture, Sciences, Médecine, École polytechnique de Bruxelles, Droit et Criminologie) et trois Écoles (Faculté des Sciences de la Motricité, la Faculté de Pharmacie et l'École de Santé Publique). L'ULB organise près de 40 programmes de bachelier, 150 programmes de master et 65 masters de spécialisation.

Créée en 1935, l'École des Sciences criminologiques (ESC), qui offre le master en Criminologie ici évalué, a fusionné avec la Faculté de Droit pour donner naissance à la Faculté de Droit et de Criminologie. En parallèle à l'ESC, se trouve le Centre de Recherches Pénalité, Sécurité et Déviations (CRPSD).

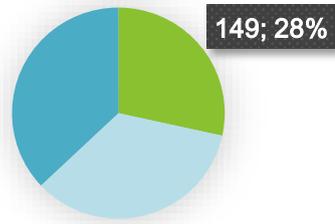
Pour l'année de référence 2015-2016², les étudiants du master en Criminologie représentaient 2% de l'effectif total des étudiants inscrits en master³ à l'ULB et 28% du nombre total d'étudiants inscrits dans ce même master en Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB).



² Source des données : CRef, annuaire statistique 2016, tableau 1.7.2

³ Les masters ici considérés sont ceux répertoriés dans le tableau 1.7.2, suivant la catégorisation utilisée : les masters en une année d'études, en deux années d'études (sans finalité ou avec finalité, quelle qu'elle soit), en plus de deux années d'études sans finalité.

Étudiants du master
en Criminologie
à l'ULB et en FWB



■ ULB

Introduction : principales évolutions de contexte depuis l'évaluation initiale

L'École des Sciences criminologiques (ESC) de l'Université libre de Bruxelles (ULB) a perdu en 2019 l'un de ses membres principaux : son vice-président. Depuis, l'équipe poursuit sa reconstruction et s'adapte continuellement pour délivrer un enseignement de qualité à ses étudiants. À cette disparition soudaine s'ajoutent la mise en place du décret Paysage et ses effets disruptifs ainsi que, depuis près d'un an, les difficultés engendrées par la pandémie de la Covid-19 qui a bouleversé du jour au lendemain le quotidien des équipes - directionnelle, pédagogique et administrative - ainsi que les étudiants.

Enfin, de façon encore plus ancrée et durable, la progressive massification de la population étudiante est venue fragiliser l'École et son fonctionnement. Ces quatre dernières années, à titre d'exemple, les effectifs ont triplé sans que l'équipe pédagogique ne soit renforcée avec pour conséquences la difficulté à suivre de manière approfondie les travaux de fin d'études (TFE) et de mener des travaux de recherche, la diminution du nombre de travaux pratiques (TP) et du nombre d'examens oraux dont on sait la plus-value - en raison de la baisse de la capacité à les encadrer correctement vu la taille des groupes, passés depuis 2018 d'une vingtaine à une quarantaine d'étudiants. Malgré cette évolution, les autorités de l'École s'efforcent de limiter l'usage des évaluations sous forme de questions à choix multiples (QCM). Pour finir, l'augmentation des charges administratives du cadre académique semble empiéter le cœur de leurs missions, à savoir l'enseignement et la recherche.

[Droit de réponse de l'établissement](#)

Malgré cette période difficile et les tensions vécues, l'ESC et ses acteurs font face. Le comité d'évaluation continue a noté cette tonalité lors des entretiens et les remercie à ce titre de lui avoir accordé de leur temps pour répondre à ses questions et leur adresse ce rapport avec l'intention de soutenir leur conduite du changement.

Critère A

L'établissement/l'entité s'est engagé(e) dans une démarche d'amélioration continue adaptée à ses objectifs et s'appuyant sur des choix motivés, notamment en regard des recommandations de l'évaluation externe. Cette démarche est explicite et se fait avec la participation des parties prenantes, internes et externes à l'établissement/l'entité.

CONSTATS ET ANALYSES

- 1 La politique Qualité de l'ULB a été initiée en 2007; elle s'est notamment traduite par le recrutement d'un coordinateur permanent mais le service qualité ne semble être une opportunité pour l'École que depuis 2019 seulement.
- 2 La culture qualité est partagée. L'équipe pédagogique maintient un contact permanent avec les délégations étudiantes et ce dialogue participe de la qualité de la coordination pédagogique car les apprenants sont entendus grâce à la mobilisation de différents canaux (réseaux sociaux, *Google Forms* entre autres) pour répondre à des sondages.
- 3 Le dossier d'avancement démontre une démarche d'amélioration continue du cursus dont la structure et ses contenus ont été améliorés à plusieurs reprises grâce à l'implication collective du Conseil de l'ESC, de la coordination pédagogique et de l'ensemble des acteurs internes. Cet investissement personnel des corps académique et scientifique est prégnant.
- 4 À ce jour, l'École a un plan d'action à court terme.
- 5 Les étudiants peuvent effectuer des retours, soit via la coordination pédagogique de l'École à travers la participation des délégués étudiants, soit via le dispositif institutionnel d'évaluation des enseignements par les étudiants (EEE). Ce dernier consiste en la sollicitation des étudiants qui peuvent s'exprimer via l'application institutionnelle Evalens. Ce dispositif semble être un outil impersonnel et son taux de participation est jugé trop faible bien que sa prise en main soit aisée.
- 6 La démarche qualité entreprise par l'ULB entend développer de nouveaux outils pour obtenir davantage de données et notamment le suivi des anciens étudiants déjà réalisé annuellement.

RECOMMANDATIONS

- 1 Les informations exposées dans cette partie sont parfois confondues avec celles relevant du critère C. Celles-ci sont très déséquilibrées donc le comité invite les contributeurs à solliciter le service qualité de l'ULB pour obtenir des conseils et un appui rédactionnel pour le prochain dossier d'avancement ainsi que pour le plan d'action. Les outils offerts par ce service leur permettront d'être soutenus dans l'explication du référentiel par exemple.
- 2 Les cinq axes de travail que sont les TP, l'offre de cours criminologiques, l'amélioration de l'enseignement, la simplification administrative et le développement de l'offre linguistique sont justifiés, le comité suggère de structurer encore davantage sa démarche participative et de proposer pour chaque action un outil d'évaluation

comprenant des indicateurs de suivi observables et mesurables pour montrer les changements obtenus et les comparer dans le temps.

- 3 Le comité suggère d'enrichir dans la durée son plan d'action actuel et de l'accompagner d'indicateurs et d'échéanciers adaptés.
- 4 Le taux de participation aux évaluations conduites via Evalens pourrait être augmenté si l'équipe directionnelle et pédagogique présentaient cette enquête comme essentielle au bon déroulement de la formation et si les étudiants étaient davantage responsabilisés quant à la formation de leurs successeurs. Le comité suggère un travail de communication plus important autour des EEE.
- 5 Le comité note qu'il serait opportun de davantage intégrer les étudiants et notamment les alumni aux échanges et aux réflexions liés à la démarche qualité, et ce de façon régulière car ils sont une source d'information et d'amélioration précieuse. Des enquêtes longitudinales par cohorte seraient tout à fait pertinentes pour permettre l'analyse de ce suivi.

Critère B

Les évolutions apportées par l'établissement/l'entité contribuent à la dynamique d'amélioration du programme/cluster, en particulier au regard de sa pertinence, de sa cohérence interne, de son efficacité et de son équité. La communication de l'établissement/l'entité est actualisée en conséquence.

CONSTATS ET ANALYSES

- 1 L'ESC est à la recherche d'un renforcement constant de la qualité de l'offre d'enseignement pour qu'elle intègre les questions nouvelles qui s'ouvrent dans le champ de la criminologie (par exemple, cybercriminalité, atteintes à l'environnement, terrorisme) et entre dans une dynamique de recherches. Par exemple, une nouvelle grille de cours est entrée en vigueur pour les étudiants du bloc 1 et les étudiants du bloc 2 et une chaire internationale a été mise en place.
- 2 Les doublages d'enseignements, même conjoncturels, ont alourdi la charge de certains enseignants. À cette difficulté s'ajoute celle de l'encadrement pédagogique des TP et des mémoires qui s'avère de plus en plus compliquée et chronophage du fait de l'augmentation des effectifs étudiants et de la suppression de l'année passerelle.
- 3 Les consignes des travaux de recherche (mémoire et travail de fin d'études) ont été modifiées. Des changements ont été apportés au « règlement des mémoires » qui est devenu le « guide des TFE ». La forme de la défense et de la composition du jury de mémoire a été également été revisitée.
- 4 La filière approfondie n'existe plus mais les enseignements dédiés à la méthodologie du travail scientifique ont, eux, été conservés. Le comité note, a fortiori en période de pandémie, qu'il devient difficile pour les étudiants d'effectuer leur stage au sein d'un Centre de recherche pour les étudiants qui ambitionnent une carrière de chercheur.
- 5 L'offre des séjours Erasmus présente des faiblesses alors que la mobilité étudiante présente de nombreux intérêts d'apprentissage.

RECOMMANDATIONS

- 1 Le programme a vécu de nombreuses réformes, six ces trente dernières années. Cependant, le plan d'action actuel ne permet pas d'évaluer toute la pertinence du programme bien que celle-ci transparait dans la dispense de nouveaux enseignements tels que « Droits de l'enfant et traitement des déviations » et « Justice restauratrice ».
- 2 Le comité invite les enseignants à s'appuyer davantage sur les services du Centre d'Appui Pédagogique (CAP) pour les aider à surpasser les difficultés rencontrées. Des pédagogies dites actives aux pédagogies innovantes, les grands groupes devenus une réalité seront sans doute plus facile à aborder.
- 3 La formation « à » et « par » la recherche, bien que récemment ajustée, est fragilisée. En effet, le comité s'inquiète du faible nombre de jeunes chercheurs en Criminologie formés ces prochaines années. Ce qui l'incite premièrement à recommander la préservation des stages en Centre de recherche et l'étayage des cours de

méthodologie de la recherche, et ce d'autant plus que la filière approfondie a été supprimée. Une autre piste à explorer est celle de la fusion d'options avec les deux autres écoles afin d'augmenter l'offre de formation pour le profil recherche.

- 4 Dans cette même veine, le comité souhaite encourager le développement de l'internationalisation et de l'interculturalité du cursus, soit au travers de l'enrichissement de l'offre Erasmus, soit via des modules relevant de l'internationalisation chez soi (internationalisation du campus et internationalisation du curriculum).

Critère C

La culture qualité de l'entité, au service de l'amélioration continue de son (ses) programme(s), s'appuie tant sur l'engagement individuel et collectif de toutes les parties prenantes que sur des procédures et des outils identifiés.

CONSTATS ET ANALYSES

- 1 Le dossier d'avancement présente une lacune majeure pour ce troisième critère, celui d'être sous-développé et de renvoyer le lecteur aux annexes. La comparaison et la compréhension des évolutions s'en trouvent peu facilitées. Ainsi, l'annexe 1 censée répondre au critère C, si elle présente des réponses aux problèmes pointés en 2009, ne porte pas sur les procédures et outils qui institueraient une culture qualité.
- 2 La culture qualité de l'ULB se traduit notamment par l'adoption d'une charte qualité par le conseil d'administration en 2009. De nombreuses adaptations ont été les bienvenues au sein de la faculté, et notamment dans sa confrontation aux six réformes auxquelles l'ESC, en particulier, a dû faire face.
- 3 Une présentation du profil d'apprentissage et une description des acquis visés (pluridisciplinarité, posture critique, distance vis-à-vis des attentes politiques et corporatistes, liens avec les milieux professionnels et problématisation/production des connaissances scientifiques) ont été effectués, ce qui participe de la cohérence et de la visibilité de la formation.

RECOMMANDATIONS

- 1 Le dossier d'avancement dépasse le cadre préconisé par l'AEQES. Long et descriptif, il ne se focalise pas toujours sur la démarche qualité lorsqu'il le devrait. D'un point de vue rédactionnel, l'absence de sommaire et le renvoi aux annexes très aléatoires rendent fastidieux sa lecture et sa compréhension. En effet, la moitié du rapport est constitué de la reproduction d'annexes d'un intérêt parfois contestable, certaines références à des annexes sans objet sont erronées, et la même annexe est parfois insérée plusieurs fois. Le comité prend certes en compte les conditions exceptionnelles dans lesquelles l'exercice a dû être mené en raison des contraintes liées à la pandémie mais ne peut que suggérer aux contributeurs de synthétiser leurs propos pour ne pas perdre les lecteurs et de structurer davantage leur rapport d'auto-évaluation afin d'en améliorer la qualité.
- 2 Le rapport atteste d'un engagement des parties prenantes et d'un sens des responsabilités à différents niveaux. Le comité souligne ainsi le caractère participatif des instances et démarches en faveur de l'amélioration de la qualité et incite bien évidemment à le conserver. Par contre, plutôt que la multiplication des réunions, il suggère d'associer l'outil de collecte de données le plus pertinent à chaque indicateur de suivi.

Conclusion

Depuis la dernière visite des experts, des avancées majeures en résonance avec les constats de l'évaluation initiale ont jalonné le cursus dispensé par l'ESC. L'approche participative sollicitant l'avis de chaque partie prenante est l'une de ses forces principales et elle doit être sauvegardée en prenant garde à ne pas générer d'épuisement professionnel et de *burn-out* qui peut à tout moment se manifester.

Si le cursus s'est bonifié, plusieurs difficultés sont aussi apparues et notamment la surcharge administrative ou encore la suppression de l'année préparatoire. Ce master orphelin qui accueille des étudiants d'horizons très divers et par voie de conséquence de formations très inégales est actuellement en souffrance. Le comité ne peut que soutenir la mise en place de dispositifs de soutien et de remédiation pour pallier les différences de niveau chez ce public très hétérogène, aussi parce que la massification de la population étudiante ne se tarira pas ces prochaines années et que l'enseignement supérieur doit nécessairement y faire face.

Par ailleurs, le comité d'évaluation continue souhaite redire l'importance de la filière approfondie dans son offre de formation. Sa disparition est dommageable pour tous les acteurs, et en ce contexte européen d'accentuation de la formation « à » et « par » la recherche et d'internationalisation des cursus, ne peut faire cette impasse sur ce type de professionnalisation, même si les étudiants sont peu nombreux à s'y inscrire. L'avenir de la criminologie est en jeu.

Droit de réponse de l'établissement



Évaluation continue
Criminologie
2020-2021

Droit de réponse de l'établissement évalué

Commentaire général éventuel :

Après examen attentif du rapport préliminaire et après s'être réuni à deux reprises (les 10 et 22 mars 2021) en compagnie du Service qualité de l'ULB, l'ESC souhaite apporter les observations générales suivantes sur le fond du rapport.

D'abord, l'ESC souhaite exprimer son désarroi face au rapport préliminaire dont le contenu, en l'état, lui apparaît peu concret, et dès lors peu exploitable pour l'amélioration de la qualité de l'enseignement, des référentiels de compétences utilisés, des compétences des enseignants ou du bien-être du personnel et des étudiants. Comme le reflète le document *ad hoc* relevant les erreurs factuelles, un nombre important de recommandations reposent sur des constats erronés ou peu précis qui ne correspondent pas, ou seulement approximativement, à la situation que connaît l'ESC. À certains moments, le rapport préliminaire recommande de réaliser des actions qui sont déjà mises en œuvre tandis qu'à d'autres moments, les recommandations semblent, en filigrane, reposer sur des éléments non formulés dans les constats qui les précèdent, de telle manière qu'on ne voit pas toujours la corrélation entre la partie « constats » et la partie « recommandations ».

- La première recommandation du critère A nous demande de solliciter l'appui du Service qualité de l'ULB. Or, comme nous l'avons expliqué dans le rapport d'autoévaluation, les SWOT actualisées et le plan d'action détaillé ont bien été pilotés par le Service qualité qui a également procédé à l'accompagnement de l'ESC dans la rédaction du rapport d'évaluation continue.
- La conclusion du rapport préliminaire fait référence à des dispositifs de soutien et de remédiation sans y faire référence préalablement, ce point apparaissant dès lors, pour les lecteurs, totalement désincarné des constatations qui précèdent.
- Le rapport intermédiaire présente des recommandations et des conclusions relatives à la suppression de la filière approfondie et insiste sur ce point mais n'indique pas les raisons qui ont mené l'ESC à cette solution, ni l'endroit où le point de vue du comité d'experts diverge. Pour rappel, la suppression de la filière approfondie repose sur plusieurs constats, notamment : le décalage entre le très faible nombre d'étudiants inscrits et l'ampleur de la charge de travail administrative, des objectifs non atteints (les doctorants ne sont pas issus de la filière approfondie et les étudiants issus de la filière approfondie ne s'orientent pas toujours vers la recherche), une différenciation insuffisante entre les deux programmes (liée à un manque de cadre) et la garantie de la formation à la recherche via d'autres dispositifs du programme général (nos cours de méthodologie associés de TP et la possibilité de réaliser un stage dans un centre de recherches, qu'il n'a d'ailleurs jamais été question d'exclure).

À un autre niveau, l'ESC regrette que soient mêlées dans le rapport, des recommandations portant sur l'amélioration de la qualité de l'enseignement et des recommandations « managériales » portant uniquement sur le format du rapport d'autoévaluation¹ et sur la capacité de l'ESC à saisir les consignes de l'exercice évaluatif. Si l'on peut regretter que le format du rapport d'auto-évaluation ne réponde pas tout à fait aux attentes de l'AEQES, il est très décourageant pour l'ensemble des membres de l'ESC, étudiants compris, que le rapport intermédiaire puisse de cette manière confondre, en les mettant sur le même pied, des objectifs d'amélioration de la qualité de l'enseignement (qui nous semble être la véritable finalité de l'évaluation) avec des objectifs purement gestionnaires de l'agence.

¹ Cf : Rapport préliminaire :

- Critère A, Recommandation 1 (p.7)
- Critère C, Constat 1 et Recommandation 1 (p.10)

Le rapport intermédiaire présente d'ailleurs, dans ce cadre, un décalage important entre une série de constats rédigés parfois sous des termes très généraux et certaines recommandations peu en phase avec les objectifs de l'évaluation de suivi.

- Par exemple, la première recommandation du critère C renvoie au rapport d'avancement de l'ESC. Elle précise que ce rapport doit notamment être plus synthétique. Cette recommandation apparaît hors champs aux yeux de l'ESC et du Service qualité de l'ULB puisqu'elle concerne l'exercice d'autoévaluation lui-même et non l'amélioration de la qualité des enseignements. En effet il ne s'agit pas d'une recommandation en soit et elle laisse sous-entendre que la qualité de l'enseignement n'est pas atteinte.

La place accordée à ce type de recommandation « managériale » est apparue peu pertinente eu égard aux objectifs de l'exercice. Une remarque en début de rapport eut peut-être été suffisante.

Ensuite, l'ESC est étonnée du décalage dans le rapport préliminaire entre, d'une part, des conclusions qui alertent à propos de la surcharge de travail de l'équipe actuelle² et, d'autre part, un ensemble de recommandations qui reposent principalement, si pas uniquement, sur les épaules du corps enseignant (professeurs et assistants), et dans certains cas même sur le corps étudiant, sans qu'il ne soit fait mention des contraintes extérieures pourtant largement évoquées et connues telles que le sous-financement de l'enseignement supérieur et de la criminologie, de la structure dans laquelle se trouve l'École de criminologie, de la suppression de l'année préparatoire, etc. Les leviers extérieurs qui permettraient une amélioration de cette situation et qui pourraient être actionnés ne sont pas pointés.

- Par exemple, la recommandation 2 du critère B invite les enseignants à « *s'appuyer davantage sur les services du Centre d'Appui Pédagogique (CAP) pour les aider à surpasser les difficultés rencontrées. Des pédagogies dites actives aux pédagogies innovantes, les grands groupes devenus une réalité seront sans doute plus facile à aborder.* », remettant ainsi dans les mains des enseignants uniquement la responsabilité des difficultés rencontrées sans mention du contexte faisant apparaître ces difficultés.
- De même, les conclusions du rapport préliminaire invitent à la mise en place de dispositifs de soutien et de remédiation pour les étudiants - en réponse à la souffrance dans laquelle se trouve le master -, ce qui apparaît peu cohérent.
- Le rapport se termine, à propos de la suppression de la filière approfondie, par la formule « *L'avenir de la criminologie est en jeu* » (p.12), alourdissant encore un peu plus le poids des responsabilités des enseignants.

Enfin, même si nous avons bien conscience des contraintes (de temps, de moyens, de contexte) qui ont été celles des experts et de l'agence et, qu'en aucun cas, nous ne pensons que cette situation est intentionnelle, l'ESC souhaite insister sur le caractère décourageant du rapport préliminaire qui a pu être ressenti à sa lecture. Le rapport évoque très peu ce qui fonctionne bien, la richesse des pratiques et les projets en cours à l'ESC. Les constats ne mentionnent pas et ne reconnaissent pas l'ensemble des changements réalisés depuis la dernière évaluation AEQES en 2009, or, comme mentionné dans notre rapport d'avancement et ses annexes, toutes les recommandations formulées à l'époque ont été suivies. L'École regrette d'autant cette situation qu'elle avait pu se reposer avec profit sur la démarche de 2008 pour améliorer l'enseignement et en attendait autant de l'évaluation de suivi dans laquelle elle s'est pleinement engagée. L'ESC estime que le rapport ne lui offre malheureusement pratiquement aucun levier pour l'amélioration de ses pratiques, contrairement à ce qui avait été le cas lors de la première évaluation. Alors que l'ESC avait pu mettre à profit la précédente évaluation réalisée par l'AEQES, le sentiment qui prédomine cette fois est celui d'une occasion manquée. Celle-ci s'expliquera sans doute, en partie du moins, par le contexte de l'évaluation, mais n'entame en rien la volonté constante de l'ESC de se remettre en question, et sa motivation à continuer à faire évoluer la dynamique de son programme et ses pratiques d'enseignements.

L'établissement ne souhaite pas formuler d'observations de fond

² Cf : Rapport préliminaire
- Conclusions (p.10)
- Introduction (p.6)

Partie du rapport (A, B ou C)	Observation de fond
Introduction	Les évaluations QCM dont l'ESC connaît la faiblesse restent l'exception pour les cours du MA et les autres formes d'évaluation restent la règle.

Julie Allard
Doyenne de la Faculté de droit et
criminologie



Dominique De Fraene
Coordonnateur du dossier
d'avancement

